



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES PERSONNES  
HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 25 octobre 2021

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**L'indemnité inflation de 100€ pour les personnes en situation de handicap : les modalités en détail**

Afin de préserver le pouvoir d'achat des Français face à la forte hausse des prix de l'énergie, notamment du carburant, le Gouvernement a annoncé **un soutien financier exceptionnel : l'indemnité inflation.**

Il prendra la forme d'un **forfait de 100 euros** pour près de 38 millions de nos concitoyens, représentant un engagement de l'Etat de 3,8 milliards d'euros.

Les personnes en situation de handicap concernées seront :

- **Les personnes ayant un emploi et gagnant moins de 2 000 euros nets** par mois, avant prélèvement à la source : les salariés, agents publics, travailleurs indépendants, agriculteurs ;
- **Les personnes retraitées dont la pension mensuelle est inférieure à 1 943€ nets ;**
- **Les bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, AAH), y compris les travailleurs handicapés en ESAT ;**
- **Les demandeurs d'emploi en recherche active ;**
- **Les étudiants boursiers ou fiscalement indépendants et les apprentis.**

Aucune démarche n'est à engager pour les personnes concernées. L'aide sera automatiquement versée, en une fois, par leur employeur pour les salariés, par l'Urssaf pour les indépendants, par leur caisse de retraite pour les retraités, par Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi, par leur caisse d'allocation familiale (CAF) pour les bénéficiaires de minima sociaux.

L'aide sera accordée à chaque membre du foyer éligible, **entre décembre et février 2022**, selon la situation de la personne : dès mi-décembre pour les salariés, en janvier pour les agents publics et d'ici la fin du mois de février pour les autres.

**Selon Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des Personnes Handicapées, « Le Gouvernement est aux côtés de nos concitoyens en situation de handicap pour soutenir leur pouvoir d'achat dans ce contexte de hausse des prix de l'énergie. Il s'agit d'un engagement de chaque instant, poursuivi depuis le début du quinquennat avec la revalorisation de l'allocation adulte handicapé (AAH) de 100 euros par mois. »**

Contact presse – Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées :

[seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)